

COMPTE-RENDU N° 7 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2011

Présents : 11 Excusés 3 dont deux avec pouvoir donné.

1. Résultat des consultations des banques pour prêt assainissement :

PRÊT DE 400 000 €

Organisme	Taux fixe 25 ANS	AUTRE	Coût total	Variante échéances	trimestrialité	rang
Crédit MUTUEL	4.30 %		254 751.00		6547.51	1/4
2 ^{ème} organisme	4.57 %		273 141.35	271 775.79	6731.41	2/4
3 ^{ème} organisme	4.75 %		285 548.00		6855.48	4/4
Dialogue compétitif après première proposition						
2 ^{ème} organisme	4.48		251 519.73*	Annuelle 26 061 oct 2011	* 26 061 €	3/4
2 ^{ème} organisme	4.48		265 637.46	Mensuelle		3/4

* attention : remboursement de 26 060.79 € dès cette année en octobre, donc capital prêté ramené à 391 094 € environ. Le taux de 4.48 est donc artificiellement minoré.

* La Banque DEXIA ne peut répondre en raison des consignes de sa direction qui limite les offres de prêt à une enveloppe de 150 000 € par collectivité.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir le crédit mutuel.

LIGNE DE TRÉSORERIE :

400 000 € au maximum avec tirages successifs.

Organisme	produit	Coût Mensuel	marge	Impact	rang
CRÉDIT MUTUEL	Euribor 3 mois	1.443 %			1/2
	Euribor 12 mois	2.141 %			
2 ^{ème} organisme	T4M	1.02 %	1.20 %	2.20 %	2/2
3 ^{ème} organisme	Refus				

Pour minimiser les coûts des intérêts, il faut éviter d'avoir recours à la ligne de trésorerie. Les acomptes sur subventions seront demandés dès le mois de juillet. L'agence de l'eau octroie 50 % au démarrage des travaux. Dès que le contrat passe en commission, il faut réaliser tous les

dossiers pour permettre la rédaction des arrêtés de subventions et on devrait pouvoir obtenir les acomptes sur le dernier trimestre de 2011.

2. Travaux route de Feurs vers la ZAE des Prébendes :

Trois entreprises sont sollicitées, deux répondent, l'entreprise EIFFAGE de Savigny est retenue pour 19 298 €. Les travaux sont lancés immédiatement.

3. Consultation pour maintenance, expertises et diagnostic des bâtiments :

Ouverture des plis le 24.05				MAJ le 16.06
Lot 1 : Vérification des installations électriques			Comparatif :	
Entreprise	Rang		Prix TTC	Coût 2010 : 3 469.00 €
VERITAS	1	/5	1 134.41	
2 ^{ème} proposition	2	/5	1 435.20	-280 car 20% en année 2
3 ^{ème} proposition	3	/5	1 527.29	
4 ^{ème} proposition	4	/5	1 620.58	
5 ^{ème} proposition	5	/5	2 033.20	
Lot 2 : Vérification et entretien de chauffage, réseau et chaudière, ventilation, Gaines et bouches d'aération,				
Entreprise	Rang		Prix TTC	2010 Coût : 2 904.88 €
SOLARONICS			2 978.04	
Phase négociée	Désengagements des entreprises sollicitées			
Lot 3 : Vérification et entretien des moyens de secours, système de sécurité incendie et détection désenfumage, vérification des alarmes				
Entreprise	Rang		Prix TTC	Aucune référence
APAVE			1 973.40 €	
Phase négociée	Désengagements des entreprises sollicitées			
Lot 4 : Vérification et maintenance des extincteurs				
			Comparatif	
Entreprise	Rang		Prix TTC	2009 coût : 1 080.78 €
IPS			205.37 €	+ pièces ou recharge
Phase négociée	Désengagements des entreprises sollicitées			

Par rapport aux prestations déjà existantes, la commune, en procédant par consultations élargies des entreprises, réalise une économie de 3 136.84 €/an. Les contrats seront engagés pour trois ans avec les entreprises les mieux disantes.

4. Consultation des géomètres :

MAPA 2011 pour Consultation Arpentages				
Entreprise	Rang	Nombre total de rang	Prix TTC	
Yvan LIGOUT Géolis	1	3	6 993.49 €	
2 ^{ème} proposition	2	3	8 491.60 €	
3 ^{ème} proposition	3	3	10 524.80 €	

5. Talweg des Prébendes :

L'agence de l'eau a notifié les conditions de son intervention en vue de remédier à la dégradation du talweg des Prébendes. Les actions sont possibles avec le concours du SMAELT qui est très sensibilisé aux moyens à mettre en œuvre dès les départs de rivières pour enrayer les crues et les débordements en aval. Les brigades de rivières, qui sont habilitées à travailler sur ces actions, ne peuvent intervenir sur Haute-Rivoire, commune du Rhône. Il y a discordance entre les brigades de rivières du Conseil Général de la Loire autorisées à travailler sur leur département mais pas sur les communes du Rhône relevant du Bassin Loire Bretagne et celles du Rhône autorisées seulement sur les communes du bassin de l'agence Rhône Méditerranée Corse. Pour ne pas laisser Haute-Rivoire dans une situation cocasse, il faudra donc lever ce problème administratif !

6. Avancement des travaux du bassin et de l'assainissement :

Le géomètre pourra procéder à l'arpentage dès à présent et les actes notariés vont être engagés auprès d'un notaire par sécurité, il y a trop de partenaires impliqués et un fermier qui a des droits à faire valoir.

Pour l'assainissement, les entreprises travaillent sur la phase administrative en vue d'obtenir toutes les permissions des gestionnaires de réseaux. La commune a fait faire le devis pour le déplacement de l'alimentation en eau potable. La MDR a donné les consignes pour les travaux sous les voies départementales.

7. Subventions aux associations :

- ❖ Les responsables de l'association des familles souhaitent que le ménage soit fait par une autre personne que les employés qui n'ont pas le temps pendant la garderie. Dans le cadre d'une mise à disposition des locaux à une association, la commune n'a pas à détacher un employé au profit de l'association. Mais par le biais de la subvention, l'association peut couvrir ses besoins par un emploi direct dont la charge est compensée par la subvention.
- ❖ L'association "Les Amis de Haute-Rivoire" sollicite aussi une subvention pour qu'elle ait la sécurité financière de l'activité annuelle et pour qu'elle puisse se projeter en confiance dans les travaux à venir.
La commune dispose du piano (cuisinière) réparé après sinistre. La boucherie étant rééquipée différemment, cet appareil peut leur être cédé en subvention en nature pour un montant arrêté à 1 543,00 €HT. Le conseil vote, à l'unanimité, en plus de la cession de l'appareil, une subvention de 2 000 €.
- ❖ Le comité de foires, qui participe à une des plus importantes animations de l'année, a du mal à équilibrer le budget et est en droit de solliciter l'aide de la commune pour le maintien de cet événement d'envergure. Le conseil décide d'une subvention de 1 000 € au profit du comité de la foire pour le maintien de la manifestation. La désorganisation du travail du secrétariat de mairie est évoquée, il faudra veiller à mieux cadrer le partenariat avec les responsables du comité afin que le travail administratif se fasse en priorité et dans de bonnes conditions.

8. Canevas pour délibération "fêtes et cérémonies" :

Voir le tableau ci-joint.

9. Prévision d'évolution des effectifs des écoles

La projection des effectifs démontre que les deux écoles devraient maintenir leurs classes actuelles pendant les quatre années qui viennent. En ce moment, la commune est en perte de vitesse d'arrivée de jeunes couples depuis que le lotissement du gros caillou est complet. Pas de mouvements sur les logements sociaux cette année.

(tableau ci-joint discrétionnaire non diffusé)

10. Nouvelle pratique de désherbage et plan communal d'intervention.

Le SYBRIT a rédigé un document qui met en évidence les risques et les pratiques à adopter pour évoluer dans le travail du désherbage. Il faut faire évoluer les mentalités et les pratiques dans les collectivités qui, à surface moindre, sont, à superficie comparable, plus polluées que l'agriculture.

L'agenda 21, agenda pour le 21^{ème} siècle des bonnes pratiques écologiques et économiques applicables aux collectivités territoriales, préconise cet objectif parmi de nombreuses autres actions à entreprendre ou à respecter.

11. Compte-rendu de la délégation du maire

Lecture du courrier de Kdanse et transmissions des remerciements des associations bénéficiaires de la subvention de 30 € au profit des licenciés du sport.

Notification du centre des impôts d'un supplément de 5 448 € suite à la validation des dossiers des logements achevés examinés lors de la commission du 5 avril dernier.

12. Bilan des commissions :

Le cyclo canton a lieu ce samedi, il faut des volontaires pour le balisage et l'organisation. Il est rappelé qu'il faut stationner correctement sur les parkings vers l'école.

La poste fait savoir qu'il n'y aura plus de levée de courrier le samedi matin.

On prend note que la commune des Halles a l'intention de développer un parc d'éoliennes, vue la proximité, Haute-Rivoire sera concernée.

Le repas du CCAS a connu une très bonne ambiance, cette journée a apporté de la distraction et des contacts aux nombreuses personnes qui se retrouvent seules.

Les brigades vertes sont intervenues sur plusieurs secteurs. La saison étant très avancée, pour ne pas perturber les nidifications, les élagages ont été réduits. Les parcours seront prêts pour la marche de nuit.

La commission information reconduit l'édition de l'agenda, les commerçants, artisans et entrepreneurs sont sollicités pour participer et se faire connaître grâce aux encarts publicitaires qui leurs sont affectés.

13. Organisation des évènements :

La vogue se prépare et les jeunes sont autorisés à vendre les brioches aux portes à portes.

La séance est levée à 23 h 30.

Le maire : Gilbert COURTINE